

de police pour activité subversive ou autre—sornettes que tout cela. Nous boudons contre notre propre ventre. Dans l'espoir d'empêcher quelques esprits subversifs d'entrer au pays, nous excluons tout un groupe de personnes hautement compétentes.

Le Livre blanc renferme bien d'autres propositions visant à modifier cette loi périmée. J'exhorte le ministre à continuer dans la voie actuelle et à présenter le plus tôt possible un projet de loi pour régler tous ces problèmes. Si ses collaborateurs ont, comme je le crois, beaucoup de travail dans d'autres domaines, et si les légistes de la Couronne sont trop occupés pour rédiger une mesure législative comprenant les propositions avancées dans le cadre de notre politique d'immigration, je l'engage à confier cette tâche à un comité spécial de l'immigration, s'il en existe un actuellement. Sinon, il faudrait le convoquer de nouveau. Il y a, dans le parti même du ministre, bon nombre de députés de l'arrière-ban qui seraient parfaitement qualifiés pour aider à la rédaction d'une mesure capable de régler cette situation. Je songe, par exemple, au député de Parkdale et à celui de l'une des circonscriptions d'Hamilton. Les comités ont la possibilité de rédiger des mesures législatives, comme l'a fait, par exemple, le comité du divorce. Je n'approuve pas sans réserve son projet de loi, mais, au moins, il en a présenté un. Ainsi, je ne crois pas trop demander aux membres du comité spécial si je les invite à faire des propositions renfermant la mesure qu'on demanderait au Parlement d'adopter pour mettre à jour la loi sur l'immigration.

Pour conclure—je constate que le ministre a quitté la Chambre pour quelques instants au moins—je demande donc au secrétaire parlementaire de faire savoir à son chef que s'il pense avoir bien travaillé—et il faut bien lui reconnaître le mérite de certaines améliorations dans le domaine de l'immigration—il ne doit pas s'endormir sur ses lauriers, mais s'attacher à la véritable tâche qui consiste à modifier la loi partout où cela est nécessaire, et au moins à donner suite aux propositions de son Livre blanc.

[Français]

**M. Gauthier:** Monsieur le président, je dois d'abord féliciter le ministre—son secrétaire parlementaire (M. Munro) lui en fera sûrement part—pour avoir augmenté l'importance de son ministère, puisque son budget s'établit maintenant à \$312,912,000. On pourrait aussi dire qu'il s'agit de deux ministères dans un, puisqu'il y a le ministère de la Main-d'œuvre et celui de l'Immigration.

A ce stade, je voudrais faire quelques remarques sur le premier ministère, soit celui de la Main-d'œuvre, qui est d'ailleurs le plus

important en tant que les responsabilités du ministre sont concernées. Je crois que c'est la division qui lui tient le plus à cœur, s'il faut en juger par toutes ses déclarations, et il est justement assez bien qualifié pour diriger ce ministère.

Mais je constate une majoration des dépenses relativement au crédit n° 5. Au fait, ce poste est passé de \$34,730,200, en 1966-1967, à \$73,635,000 pour cette année; je crois que ceci s'explique par l'augmentation des cours d'orientation professionnelle.

• (4.50 p.m.)

Cependant, une chose m'inquiète. Au poste n° 10, je vois une diminution dans le total. Alors que ce crédit s'élevait à 228 millions de dollars, l'an dernier, il se chiffre à 206 millions cette année. Si l'on se reporte à la page 294 du Livre bleu, on voit que le crédit n° 10 est intitulé:

Contributions, allocations et subventions accordées selon les modalités et conditions spécifiées dans les titres des sous-crédits énumérés au détail des affectations.

Il s'agit de paiements aux provinces, en vertu des ententes conclues avec le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration...

...pour l'organisation de la main-d'œuvre dans les fermes et les industries connexes, y compris les engagements non remplis aux termes d'accords antérieurs.

Lorsqu'il aura l'occasion de prendre la parole, j'aimerais bien que le ministre nous donne plus de détails au sujet des montants dépensés en ce qui concerne les fermes; j'entends par là les sommes que son ministère doit affecter à la formation des jeunes cultivateurs et à l'orientation des cultivateurs en général. Je serais surpris si cela comprenait cette affectation, et je suis étonné de la diminution. Il se peut que le gouvernement fédéral ait diminué son aide aux provinces, ou comme ce crédit concerne aussi l'aide apportée aux provinces, que certaines provinces se soient dissociées des programmes conjoints. De toute façon, j'aimerais que l'honorable ministre nous donne certaines explications sur cette diminution, car il y a certainement une raison et nous aimerions en connaître davantage.

Maintenant, pour ce qui est du programme de la formation de la main-d'œuvre, on sait que ce programme a été inauguré en 1960 et que, à cette date, le Québec n'avait pas encore décidé—c'était encore à l'étude par les autorités de la province de Québec—d'y participer. Je vois dans *La Presse* du 23 février 1966—je crois que c'est à peu près la date à laquelle on se serait décidé de se lancer en grand, avec le concours du gouvernement

[M. Brewin.]